

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 octobre 2011

*Dans le cadre de la remise à Jeannette Bougrab,
secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la vie associative,
du rapport « Quand un enfant se donne « la mort » » de Boris Cyrulnik*

Selon l'ANPDE, un état de grande détresse chez un enfant pourrait être mieux dépisté

L'ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes) s'alarme de l'actuelle multiplication des suicides des 5-14 ans confirmés par le rapport du Pr Boris Cyrulnik. Le rôle des infirmières puéricultrices est, entre autre, de dépister les familles vulnérables et de mettre en place toutes les actions stipulées par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. *« Les résultats de ce rapport confirment ce à quoi nous sommes confrontés au quotidien, avec des familles isolées, en grande détresse et, malheureusement, nous ne pouvons plus intervenir dans de bonnes conditions pour leur offrir un accompagnement optimal »* affirme Sébastien Colson, Président de l'ANPDE et infirmier en puériculture.

Infirmières puéricultrices : au plus proche de la famille en difficulté

Les infirmières puéricultrices et infirmiers puéricultrices ont un rôle prépondérant dès la préparation à la naissance et dans l'accompagnement à la parentalité. Leur mission prend tout son sens lorsqu'ils accompagnent les familles à la naissance de leur enfant, dans ses premiers pas. A cet instant, leur raisonnement clinique permet de "dépister" des familles vulnérables, en difficulté, permettant d'actionner le réseau existant (réseau mis en place par la loi du 5 mars 2007) avant même la sortie de maternité.

Déetecter les familles vulnérables

Les puéricultrices de PMI s'engagent autant que possible à contacter les familles dès que le certificat médical du 8^{ème} jour leur parvient. Elles vont prioriser les familles dites vulnérables, mais également tenter de rencontrer les familles demandeuses de conseils et souhaitant une écoute à leurs premières difficultés. Dans certains départements, le nombre d'infirmières puéricultrices n'est pas suffisant pour répondre à une demande croissante. Elles doivent accompagner les familles pour que l'enfant se sente en sécurité et assurer son bon développement affectif, psychologique, psychomoteur...

Consacrer du temps aux familles en grande détresse

Cependant, la diminution du nombre de professionnels de santé spécialisés dans la petite enfance reste une limite dans l'exercice quotidien de la fonction d'infirmière puéricultrice. *« Les familles ne peuvent pas faire appel à nous en dehors de la PMI, de l'hôpital ou des établissements d'accueil du jeune enfant. Elles ne peuvent pas venir nous consulter pour les accompagner à la parentalité sans nécessairement passer par un médecin, du fait de la non reconnaissance de notre exercice libéral pour notre cœur de métier »* déplore Sébastien Colson.

« Les conclusions que tire le rapport de Boris Cyrulnik, nous les constatons régulièrement » s'inquiète Sébastien Colson. *« Les familles que nous jugeons vulnérables et qui nécessitent un suivi important présentent une grande détresse d'un nouvel ordre. En effet, outre les difficultés financières et sociales, nous constatons un isolement des familles et notamment des mères qui n'ont plus de repères liés à l'absence de transmission entre les générations. Sans évoquer nécessairement les enfants abusés, l'alcoolisme ou le chômage, lorsque de jeunes mères ont vécu le divorce de leurs parents ajouté à des situations de grandes tensions et un manque d'éducation au sens « transmission », elles finissent par couper les ponts avec leur famille uniquement pour se protéger. »*

« Nous ne prétendons pas être capable de détecter tous les états suicidaires mais nous avons une formation pour décrypter des signes de détresse même chez les tout petits, et apporter notre contribution dans la prévention de ces décès inacceptables » précise le président de l'ANPDE.

« Ce que nous recommandons rejoint les propos de Boris Cyrulnik qui préconise « un développement de la prise en charge de la petite enfance [...] » dans les conclusions de son rapport. Cette prise en charge passera nécessairement par une augmentation des effectifs des infirmières puéricultrices dans certaines régions et une autonomie de notre statut. Cela permettra aux familles d'entrer en contact avec nous plus spontanément et créer ainsi de vrais liens et instaurer un climat de confiance et de sécurité au sein de la famille » conclut Sébastien Colson.

**Pour plus de conseils et d'informations rendez-vous sur
www.anpde.asso.fr rubrique « infos mamans »**

A propos de l'ANPDE : Elle est l'unique association professionnelle française, représentant les infirmières puéricultrices et les étudiants de la spécialité **infirmière puéricultrice** de métropole et des DOM-TOM. Ses objectifs sont de promouvoir cette spécialité infirmière, d'en défendre le diplôme, d'engager une réflexion en regroupant les professionnels de terrain et en organisant des journées d'études nationales et régionales permettant l'échange des pratiques.

L'association représente près de 3 000 puéricultrices et puéricultrices recensés à ce jour, issus du secteur hospitalier, des établissements d'accueil pour enfants de moins de 6 ans, de services de protection maternelle et infantile, du secteur libéral, des réseaux de soins et de la formation. L'association est attentive à l'ensemble des réformes entraînant une modification de la prise en charge de l'enfant et de sa famille, autant dans le système de soins traditionnel que dans la santé communautaire, afin de garantir la qualité et la sécurité des soins pour cette population particulière, tout en répondant à l'évolution des besoins et des innovations de la société. www.anpde.asso.fr

Contact Presse : LauMa communication - Emmanuelle Klein / Laurent Mignon
Tél : 01 78 94 24 70 – e-mail : emmanuelle.klein@luma-communication.com